Hauert Biorga Contra Soufre contre les maladies fongiques

Soufre contre les maladies fongiques

Le soufre Biorga Contra est un produit biologique utilisé pour lutter contre les maladies fongiques dans les baies, les fruits et les plantes d’ornement. Son effet est préventif et il inhibe également la formation des fructifications des champignons (sporophores).

EMPLOI

1 sachet (5 g) suffit pour Bouillie (eau) Concentration: 0,25 l 2,0 % 0,5 l 1,0 % 1 l 0,5 % 1,25 l 0,4 % 2,25 l 0,2 % Répéter les pulvérisations à intervalle de 10 – 14 jours. Lors de l’application, les plantes doivent être entièrement mouillées. Questions sur le produit ou son utilisation: tel. 032 389 10 10 ou www.biorga.ch

DOSAGE

Mûres: 2 % (20 g/1 1 d’eau) contre l’ériophyide des ronces en pulvérisation au débourrement (au moment du gonflement des bourgeons), deuxième traitement à 1 % (10 g/1 1 d’eau) quand les nouvelles pousses mesurent env. 10 – 15 cm. Fraisiers: 0,4 % (40 g/10 l d’eau) contre l’oïdium, pas de traitement pendant la floraison et jusqu’à la fin de la récolte. Fruits à pépins: 0,5 % (50 g/10 l d’eau) contre l’oïdium, efficacité partielle contre la tavelure, avant et après la oraison. Ne pas traiter les variétés Cox Orange, Braeburn, Spartan et Summerred. Fruits à noyau (cerises, pruneaux, prunes, pêches, nectarines): 0,75 % (75 g/10 l d’eau) contre la maladie criblée avant oraison et 0,5 % (50 g/10 l d’eau) après oraison. Pêches/Nectarines: 0,5 % (50 g/10 l d’eau) contre la tavelure noire du pêcher, après la oraison, délai d’attente 3 semaines. Vigne: 2 % (20 g/1 1 d’eau) en pulvérisation au débourrement, lors du gonement des bourgeons, contre l’acariose de la vigne et l’érinose, 0,1% (10 g/10 l d’eau) contre l’oïdium, 0,4% (40 g/10 l d’eau) en cas de forte attaque, traitement jusqu’à la mi-août. Tomates, cucurbitacées, nes herbes: 0,2 % (20 g/10 l d’eau) contre l’oïdium, délai d’attente: tomates, curcubitacées 3 jours, nes herbes 14 jorus. Plantes ornementales: 0,2 % (20 g/10 l d’eau) contre l’oïdium. Laurier-cerise: 0,2 % (20 g/10 l d’eau) contre la maladie criblée.

ANNOTATION

Le soufre peut tacher les façades. Ne pas traiter les plantes stressées (sécheresse, chaleur dépassant 25 °C, manque d’eau, croissance exagérée). Porter des gants lors de l’application de la bouillie. Biorga Contra Soufre est autorisé en agriculture biologique selon la liste des intrants FiBL.

Convient à	Balcon, Jardin, Légumes, Parterres fleuris, jardinières surélevées
Durée d’efficacité	immédiatement efficace
Taille du conditionnement	0.05 kg
Dosage	0.5 %
Saison	Printemps, Été, Automne
Produit	Biorga Contra
Certificat	FiBl

- **Fongicide, Acaricide :Granulés à disperser dans l’eau**
- **Teneur: 80% Soufre**
- **N° de contr. Féd.: W 0018-04**
- **EUH401: Respecter les instructions d’utilisation pour éviter les risque pour l’homme et l’environnement.**
- **SP1: Ne pas polluer l’eau avec le produit ou son emballage. Conserver hors de la portée des enfants. Mettre les récipients vidés et nettoyés à la poubelle. Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits**

Stockage
rien

Élimination
Mettre les récipients vidés et nettoyés à la poubelle. Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.